

EVASOL ET CONSUEL : LA FILIÈRE DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SE RESPONSABILISE

15/02/2010

Mise en exergue par le dernier Grenelle de l'environnement, l'énergie solaire photovoltaïque connaît un véritable essor en France. Cependant, il n'existe à ce jour aucune obligation de faire contrôler une installation solaire photovoltaïque avant de la raccorder au réseau. Face à ce vide juridique, EVASOL, leader français des installations solaires à destination des particuliers, a alors mis en place un contrôle de ses installations par CONSUEL, Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité. CONSUEL, dont la mission est de veiller à la qualité des installations électriques domestiques, a rendu un avis positif : les installations d'EVASOL sont sécurisées et durables ! A peine trois ans après sa création, EVASOL s'est imposé sur le marché comme leader du photovoltaïque avec plus de 10 000 clients, dont 98 % satisfaits. Ce succès repose avant tout sur sa démarche qualité centrée sur la fiabilité, la réactivité et la satisfaction durable de ses clients. Bien avant l'obligation prévue en 2010, EVASOL a pris la décision de remettre à chaque installation une Attestation de Conformité visée par CONSUEL. Cet organisme indépendant contrôle par sondage les installations électriques privées dans le milieu de l'habitat individuel. Pour Stéphane Maureau, dirigeant et fondateur d'EVASOL : *"Malgré le fait que le visa du Consuel ne soit pas obligatoire, cette étape me paraît indispensable. L'intervention d'un contrôle extérieur est un moyen efficace pour vous astreindre à conserver un bon niveau de qualité"*. En février dernier, le bilan réalisé par CONSUEL était mitigé : sur 630 installations photovoltaïques réalisées par divers installateurs en France, 45 % d'entre elles présentaient des problèmes sur des points majeurs pour la sécurité des personnes et des biens. Pour Michel Faure, Directeur Général du CONSUEL : *"De telles insuffisances dans la qualité des installations engendreront inévitablement des contre-références nuisibles au bon développement du marché photovoltaïque"*. Après neuf mois de coopération avec EVASOL, CONSUEL dresse un bilan très positif de ces installations : 100 % des installations d'EVASOL bénéficient d'une attestation de conformité aux normes en vigueur. Il s'agit là d'une performance remarquable sur un marché où la qualité n'est pas toujours au rendez-vous. EVASOL qui s'est déjà imposé comme leader sur le nombre d'installations posées, se démarque aujourd'hui par la qualité de celles-ci. Pour Stéphane Maureau : *"Ce partenariat nous permet non seulement de prouver la qualité et la durabilité de nos installations, mais il a surtout des répercussions fondamentales sur l'organisation et la professionnalisation de la filière photovoltaïque"*. Dans quelques mois, un arrêté rendant le visa du CONSUEL obligatoire devrait être mis en place. Il permettra ainsi faire le tri parmi les nombreuses installations et acteur de cette filière en plein développement.

Adresse de l'article [www.confortique-news.com](http://www.confortique-news.com/actualite/environnement/evasol-et-consuel-la-filiere-du-solaire-photovoltaïque-se-responsabilise.htm) :
<http://www.confortique-news.com/actualite/environnement/evasol-et-consuel-la-filiere-du-solaire-photovoltaïque-se-responsabilise.htm>

© confortique-news.com, 2010
© Tous droits réservés